

Monsieur Andrew MacGillivray
Président, conseil d'administration
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
515, rue King
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 4X1

Objet : Lettre de mandat d'Énergie NB

Monsieur MacGillivray,

Dans le cadre de nos fonctions, nous sommes chargés de fournir à la province le meilleur service possible. C'est un privilège que nous partageons tous, et il est au cœur de ce que nous faisons et de la raison pour laquelle nous sommes ici.

Cette lettre fournit un aperçu actualisé de vos responsabilités, et je me réjouis de tout ce que nous pourrions accomplir ensemble grâce à notre vision et à nos objectifs communs.

En tant qu'organisme de la Couronne, en vertu de la *Loi sur la reddition de compte et l'amélioration continue*, je m'attends à ce que vous et votre conseil applique des principes de gouvernance solides en se basant sur une stratégie efficace qui lui permettra de s'acquitter de son mandat.

En tant que gouvernement, nous nous sommes engagé à faire passer les besoins des citoyens en premier. Nous sommes guidés dans notre travail par un intérêt collectif envers nos priorités globales, notamment :

- un secteur privé énergisé;
- des communautés dynamiques et viables;
- un organisation abordable, réactive et hautement performant;
- des soins de santé publics fiables;
- une éducation de première classe; et
- l'environnement.

Les attentes du gouvernement à l'égard de la Société sont les suivantes :

- travailler avec la province pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et minimiser l'impact du prix du carbone, en tenant compte des répercussions sur les tarifs d'électricité;
- continuer de livrer des programmes d'efficacité énergétique de grande valeur et procurant le maximum d'avantages pour tous les secteurs et pour tous les combustibles où le financement est fourni, et ce, avec une perturbation minimale du marché;
- en plus des exigences énoncées dans le *Règlement sur l'efficacité énergétique*, fournir des rapports trimestriels et annuels au ministre sur tous les programmes et initiatives d'efficacité énergétique ainsi que sur les réductions des gaz à effet de serre;
- continuer à être l'agent de mise en œuvre du programme de rabais pour les véhicules électriques NBranché l'amélioration du programme écoénergétique amélioré et adapter les programmes en fonction du financement fourni et des directives;
- continuer à soutenir le ministère de l'Environnement et Changement climatique Canada à atteindre les objectifs de son plan d'action sur les changements climatiques, notamment en créant de nouvelles possibilités de développement d'électricité propre. Il s'agira notamment de rouvrir le Programme de production intégrée et de créer des possibilités pour d'autres projets communautaires d'énergie renouvelable;

- s'adresser au ministère des Affaires autochtones pour obtenir conseils et soutien quant à l'obligation de la Couronne de consulter les Premières Nations dans le cadre de toutes les initiatives; et
- continuer de travailler avec les collectivités de la province, en accordant une attention particulière aux Premières Nations, afin de nouer des liens de collaboration et des partenariats dans le secteur de l'électricité.

Grâce à votre leadership en qualité de président, j'attends de la Société d'Énergie du Nouveau-Brunswick qu'elle atteigne les résultats escomptés dans les secteurs prioritaires décrits ci-dessous :

Secteurs prioritaires	Résultat attendu	Échéancier
Mandat	<p>27 septembre 2023 – modification : Le Conseil exécutif enjoint à la Société d'établir des plans visant à atteindre l'objectif en matière d'actions d'ici le 31 mars 2029, en combinant la réduction des coûts et d'autres mécanismes appropriés qui, conformément à l'objectif en matière d'actions, maintiendront les taux aussi bas que possible.</p> <p>27 septembre 2023 – modification : Le Conseil exécutif enjoint à la Société d'intégrer la directive visant à atteindre l'objectif en matière d'actions d'ici le 31 mars 2029 dans ses budgets de fonctionnement prévus, ses dépenses en capital et ses prévisions de taux, et ce, pour chaque exercice de 2024/2025 à 2026/2027.</p> <p>Présenter un plan pour améliorer la fiabilité de la centrale nucléaire de Point Lepreau et veiller à ce qu'il y ait des objectifs et des échéanciers mesurables.</p> <p>Continuer à soutenir et à faire progresser le groupe des petits réacteurs modulaires avec les différentes contreparties et soutenir les efforts visant à obtenir un financement fédéral pour les premiers réacteurs du genre sur le site de la centrale nucléaire de Point Lepreau.</p> <p>Continuer d'honorer le mandat de la Corporation de commercialisation d'énergie du Nouveau-Brunswick, pour mener à bien l'activité d'importation et l'exportation de l'énergie.</p>	<p>Structure financière composée de 20 % d'actions (« Objectif en matière d'actions ») d'ici le 31 mars 2029, assortie d'objectifs établis pour chaque exercice.</p> <p>Pour chaque exercice de 2024/2025 à 2026/2027.</p> <p>Avant le 1^{er} octobre 2023.</p> <p>Fixer des objectifs pour chaque exercice.</p> <p>Fixer des objectifs pour chaque exercice.</p>
Rapports annuels	<p>S'assurer que les états financiers annuels vérifiés sont présentés au gouvernement. Le gouvernement veillera à ce que les déclarations soient déposées à l'Assemblée législative si elle siège, ou si elle ne siège pas, auprès du greffier de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick dans les 10 jours.</p> <p>Énergie NB fournira une copie de son rapport annuel au gouvernement, en s'assurant qu'il est conforme aux obligations statutaires de la <i>Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue</i> et qu'il comprend une mise à jour de l'état des recommandations du vérificateur général fournies à la société au cours des cinq dernières années. Énergie NB publiera ensuite le rapport annuel sur son site Web.</p>	<p>Présenter les états financiers annuels vérifiés au gouvernement au plus tard le 30 juin de chaque année.</p> <p>Présenter le rapport annuel au gouvernement au plus tard le 30 juin et le publier sur le site Web d'Énergie NB au plus tard le 31 juillet de chaque année.</p>

Plans annuels Fournir les éléments clés du budget d'Énergie NB au gouvernement:



Veiller à ce que les plans annuels présentés au gouvernement soient conformes aux obligations statutaires de la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue* et que ces derniers comprennent les mesures de rendement clés et les initiatives concrètes qui appuient les priorités du gouvernement dans le cas échéant.

Avant de remplir les exigences de revenu auprès de la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick.

Présenter au gouvernement au plus tard le 15 avril et publier sur le site Web d'Énergie NB au plus tard le 30 juin de chaque année.

Je suis convaincu que nous avons une équipe prête à diriger avec équité, à maintenir le cap sur les objectifs à atteindre et à prendre des décisions difficiles et équilibrées pour continuer de faire avancer la province. C'est un honneur de servir la population du Nouveau-Brunswick.